



APPEL DE CANDIDATURES

>> MURALE – VILLE DE MONT-ROYAL <<

DATE LIMITE : 9 MARS 2015

LE PROJET

- En partenariat avec la Ville de Mont-Royal, l'organisme MU produira une murale d'envergure au centre-ville dans le cadre du projet de conseil muniscolaire, qui consiste à initier *in vivo* les élèves du primaire à l'exercice de la démocratie municipale et du rôle d'un élu.

LES OBJECTIFS

- Prévenir le vandalisme et lutter contre les tags et graffitis illégaux. À noter que le conseil muniscolaire réalisera une campagne d'information et de sensibilisation sur ces sujets dans les écoles de Ville de Mont-Royal parallèlement à la réalisation de la murale.
- Revisiter un pan de l'histoire de Ville de Mont-Royal, c'est-à-dire la culture du célèbre melon de Montréal, et mettre en valeur le contexte de vie actuel de la ville en réalisant une œuvre qui incorpore ces deux thématiques.

LE MUR

- 1757, boulevard Graham, au cœur du centre-ville de Ville de Mont-Royal.
- Dimensions : 31 pieds 4 pouces de hauteur X 24 pieds 6 pouces de largeur.
- La murale sera réalisée sur la section située à gauche des fenêtres en saillie.





LES EXIGENCES DE LA MAQUETTE

- La murale devra être inspirée du contexte historique de Ville de Mont-Royal qui fut, à une époque, une petite communauté agricole, reconnue pour sa culture du fameux melon de Montréal (aussi connu sous l'appellation de Montreal Nutmeg Melon). Il s'agissait d'un melon à chair verte et à saveur prononcée. Le melon de Montréal était tellement savoureux qu'on l'exportait à New York, Chicago et Boston, où l'on payait jusqu'à 1,50 \$ pour en déguster une tranche en 1921. Cette culture a été abandonnée au fil des ans. À noter que la présence de nombreuses roseraies sur le territoire de la ville a fait en sorte que la rose figure sur l'emblème de la ville.
- La murale devra également dépeindre le contexte actuel, c'est-à-dire une ville où arbres, parcs et espaces verts permettent aux citoyens de réaliser de nombreuses activités extérieures, toutes les saisons. Les jeunes résidents définissent Ville de Mont-Royal comme un îlot de verdure au milieu de la ville grise!
- Un atout : Souligner l'importance du chemin de fer. La Ville de Mont-Royal est née d'une initiative de la *Canadian Northern Railway*, qui désirait établir une ville idéale au nord du mont Royal.

LES PARTICULARITÉS DU PROJET

- La peinture au latex est le médium privilégié par MU pour la réalisation de murales. D'autres matériaux tels que la peinture aérosol et le marouflage de toile peuvent être jumelés à la peinture au latex.
- MU est responsable de la préparation du mur, de la location des échafaudages et de l'équipement, de l'achat des matériaux ainsi que des relations publiques.
- Pour MU, le processus de réalisation d'une murale est aussi important que le résultat final, car celle-ci devient un levier pour d'autres changements sociaux. L'artiste pourra ainsi être appelé à travailler avec la communauté de différentes façons : rencontre avec les citoyens pour discuter de la maquette finale, visite du chantier lors des ateliers jeunesse, participation des jeunes à la murale, discussions impromptues avec les passants sur l'évolution de l'œuvre, etc.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Expérience en art mural, en peinture scénique ou production grand format (plus de 12 pieds);
- Disponibilité de juillet à la mi-septembre 2015 pour la réalisation *in situ* de la murale;
- Les collaborations et les collectifs sont admissibles;
- Être ouvert à échanger avec la communauté au sujet du projet.

LES ÉTAPES DE SÉLECTION

Un jury de sélection, composé des élus de Ville de Mont-Royal et du conseil muniscolaire, évaluera l'ensemble des candidatures reçues sur la base des dossiers soumis et retiendra une seule proposition après délibérations. L'artiste finaliste sera invité à soumettre une nouvelle maquette en fonction des commentaires du jury. La maquette finale devra être approuvée par les partenaires du projet avant que l'artiste ne soit officiellement sélectionné pour la réalisation de cette murale. Veuillez noter qu'aucun honoraire ni indemnité ne sera versé suite à l'appel de candidatures. Seul l'artiste finaliste recevra des honoraires de frais de conception en contrepartie de la soumission de la maquette finale pour approbation finale.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Respect des exigences de la maquette (contextes historique et actuel);
- Excellence et qualité des œuvres antérieures réalisées;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;



- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Intérêt de l'approche conceptuelle et respect des exigences;
- Impact visuel du projet;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux et respect des exigences d'entretien de l'œuvre.

L'ÉCHÉANCIER

• Date limite de dépôt des candidatures d'artistes	9 mars 2015 à 17h
• Sélection de l'artiste finaliste par le jury	11 mars 2015
• Approbation de la maquette finale par les partenaires	(à confirmer)
• Réalisation <i>in situ</i> de la murale (4-6 semaines)	Juillet 2015 (à confirmer)
• Inauguration de l'œuvre	À déterminer

LES HONORAIRES

- Le montant des frais de conception, des honoraires de réalisation et des droits d'auteur versés à l'artiste variera entre 5 000 \$ et 7 000 \$ en fonction de l'expérience et de la notoriété de l'artiste sélectionné.
- L'artiste sélectionné est responsable de présenter une maquette dont la faisabilité de la réalisation concorde avec l'échéancier fixé (4-6 semaines) et les honoraires proposés.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes intéressés doivent faire parvenir un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Montage photographique présentant une esquisse préliminaire sur le mur sélectionné;
- Description de la maquette préliminaire et de l'approche conceptuelle privilégiée (max 500 mots);
- Curriculum vitae (max 3 pages);
- 10 images numériques de réalisations récentes avec description (titre, date, dimensions, lieu et matériel);
- Revue de presse (facultative).

Les documents doivent être reçus au plus tard le 9 mars 2015 à 17h par courriel à info@mumtl.org ou par la poste à l'adresse suivante : MU, 275, boul. Maisonneuve Est #2, Montréal (QC) H2X 1J6. Les dossiers incomplets seront refusés.

À PROPOS DE MU

MU est un organisme de bienfaisance qui souhaite transformer Montréal en galerie d'art à ciel ouvert. Sa mission est d'éduquer la population à l'art mural en créant et réalisant des murales ancrées dans la communauté. Ses interventions sont basées sur la démocratisation de l'art et du développement social. En huit ans, MU a produit 70 murales d'envergure, dans 15 quartiers de la métropole. Il a été récipiendaire du prix Citoyen de la culture Andrée-Daigle du réseau Les Arts et la ville (2012), du prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce de Montréal (2011), du Prix Innovation culture de TELUS (2010), de deux prix provinciaux au 10^e Concours québécois en entrepreneuriat ainsi que de deux prix Grafika (2008, 2012).

À PROPOS DU CONSEIL MUNISCOLAIRE DE VILLE DE MONT-ROYAL

Dans le but d'initier *in vivo* les élèves du primaire à l'exercice de la démocratie municipale et du rôle d'un élu, la Ville de Mont-Royal a créé le Conseil muniscolaire, un projet qui permet à douze élèves de sixième année de vivre



l'expérience de la démocratie. Le Conseil réunit des élèves des différentes écoles du territoire, qui ont été élus par leurs pairs, dans leurs établissements respectifs.

À PROPOS DE VILLE DE MONT-ROYAL

La Ville de Mont-Royal s'étend sur une superficie de 7,43 km² et abrite une population de 20 073 habitants (*Gazette officielle du Québec*, 2014). Le français et l'anglais y sont tous deux parlés couramment. Mont-Royal est située avantageusement en plein centre de l'Île de Montréal. Elle charme résidents et passants par une succession de magnifiques espaces verts.

LA PERSONNE-RESSOURCE

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à Mme Elizabeth-Ann Doyle — avec l'intitulé du projet — par courriel à info@mumtl.org ou par téléphone au 514 509 6877.